

L'inscription de sites d'exception au Patrimoine mondial permet-elle de les sauvegarder ? Une question qui se pose à l'heure où les candidats sont plus nombreux que jamais.

Patrimoine mondial : les limites d'un système

Il faut remonter à 1959 pour comprendre les origines de la notion de "patrimoine mondial". Cette année-là, la construction du barrage d'Assouan menace d'inonder les temples d'Abou Simbel, haut lieu de la civilisation de l'Égypte ancienne. Une prise de conscience s'opère au sein de la communauté internationale. Des fonds sont recueillis afin de démonter, déplacer et reconstruire les temples d'Abou Simbel au-dessus des eaux du lac Nasser (voir *Ulysse* n° 113). La réussite totale de l'opération incitera les États à se doter d'un organe permanent. Le 16 novembre 1972 à Paris, lors d'une conférence générale de l'Unesco, la Convention pour la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel est définitivement adoptée.

Pour les pays concernés, l'inscription sur la Liste confère un certain prestige et assoit une réputation, celle de posséder parmi les plus beaux sites de la planète. L'intérêt d'une telle distinction se traduit aussi par l'accès aux (mo-

destes) 4 millions de dollars dont dispose chaque année le fonds du Patrimoine mondial. Celui-ci est alimenté principalement par les contributions obligatoires des différents États parties – 1 % de leurs contributions annuelles à l'Unesco –, ainsi que par des dons privés. Un bémol cependant : cette assistance financière est destinée en priorité aux pays en voie de développement qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour identifier, préserver et promouvoir les sites situés à l'intérieur de leurs frontières. Ou en-

core aux sites les plus menacés, notamment ceux inscrits sur la Liste du Patrimoine en péril. Cette dernière recense les biens mis en danger par les guerres, la pollution ou le braconnage, qui nécessitent une intervention urgente (on en dénombre une trentaine actuellement). Une chose est sûre : ces 4 millions de dollars ne permettent pas d'assurer le financement des sites, dont la gestion et la conservation restent entièrement à la charge des États concernés.

En 1994, conscient de certaines lacunes, le Comité du Patrimoine



Thomas J. Abercrombie/National Geographic Stock



■ **La grande mosquée d'Al-Mutawakkil, à Samarra, en Irak.**

mondial, l'organe directeur chargé de gérer la Liste, adoptait une *“stratégie globale pour une liste du Patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible”*. À l'époque la plupart des sites étaient situés en Europe ou dans des pays développés. Actuellement, avec

43 sites (46 si l'on rajoute les 2 sites du Saint-Siège et le site de la petite République de Saint-Marin), l'Italie occupe encore la première place, suivie de près par l'Espagne (40), la France et l'Allemagne (33). Avec 48 pays, l'Europe, ou le vaste territoire défini comme tel selon les critères du Patrimoine, représente à elle seule un quart de la totalité des États parties. En outre, les sites

Repères

À ce jour, 185 États parties ont ratifié la Convention et 878 biens (679 biens culturels, 174 naturels et 25 mixtes) répartis dans 145 pays, figurent sur la Liste du Patrimoine mondial. Son principe est simple : identifier les plus beaux sites et encourager les États concernés à assurer leur sauvegarde. Pour être éligible, un site doit avoir *“une valeur universelle exceptionnelle”* et répondre à au moins un des dix critères de sélection.

Il doit, par exemple, *“représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain”* ou *“apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue”* ou encore *“contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ...”* Il faut généralement attendre deux ans avant que le site, s'il est retenu, soit effectivement inscrit sur la Liste. ■

naturels faisaient également figure de parents pauvres face à l'hégémonie des sites culturels, pour la plupart des monuments historiques, artistiques ou archéologiques. La nouvelle stratégie entendait donc rééquilibrer la situation et faire entrer dans la liste des pays, comme ceux du continent africain, peu ou pas représentés. ▶

La protection de l'immatériel

La Liste du Patrimoine mondial a fait des émules puisqu'en octobre 2003, l'Unesco ratifiait la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI). Bien que totalement séparé du Patrimoine mondial, le PCI, aussi appelé patrimoine vivant (ou encore "intangible" en anglais) s'est doté des mêmes instruments. Depuis son entrée en vigueur en 2006, il possède une liste du Patrimoine immatériel, qui compte déjà 90 chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, répartis dans 70 pays dans le monde. Le PCI se manifeste notamment à travers les traditions et expressions orales (art des Akyn, conteurs d'épopées kirghizes), mais aussi dans les arts du spectacle (le théâtre de marionnettes sicilien, Opera dei pupi), les fêtes et les rituels (carnaval de Binche en Belgique), les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers (dessins sur le sable de Vanuatu) ou encore les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel (travail du bois des Zafimaniry de Madagascar). ■



Gavin Heller/JAI/Corbis

■ **L'art des derviches tourneurs, en Turquie.**

► Quinze ans plus tard, forte de ses 878 sites, la liste du Patrimoine est victime de son succès. Les fonds dont elle dispose suffisent à peine à couvrir ses frais de fonctionnement. Giovanni Puglisi, président de la Commission nationale italienne pour l'Unesco, y voit même l'une de ses principales limites. *"Malheureusement, l'inscription sur la Liste n'entraîne pas forcément une augmentation des ressources. C'est le cas, par exemple, de San Gimignano, en Toscane. Certes, le site a gagné en visibilité,*

mais sans ressources pour l'encadrer; le tourisme devient parfois un désavantage," confie le responsable italien. La multiplication excessive des sites risque en outre d'aboutir à une banalisation et à une perte de prestige pour ce "label rouge" des plus belles destinations. Pour parer à ce danger, il a été décidé récemment de limiter à deux le nombre de demandes d'inscription par an et par pays. *"Malheureusement, les fonds ne suivent pas, alors que la Liste du Patrimoine en péril ne cesse de*

s'allonger, déplore Mechtild Rössler, chef de la section Europe et Amérique du Nord au Centre du Patrimoine mondial. *Et puis le nombre des zones de conflit augmente. Il y a aussi les catastrophes naturelles mais c'est surtout l'homme qui menace son propre patrimoine."*

Impliquer les voyageurs, une nécessité

Sans doute, l'exemple le plus frappant des déprédations causées par l'homme a été la destruction par les talibans des deux statues de Bouddha debout dans la vallée de Bamiyan en Afghanistan en 2001. Leur dynamitage avait profondément choqué l'opinion internationale. *"Toute la difficulté dans cette affaire venait du fait que le régime des talibans n'était pas reconnu par la communauté internationale. Les talibans n'avaient ratifié aucun traité. Les moyens de pression sur l'Afghanistan étaient donc extrêmement réduits,"* se souvient Christian Manhart, alors en poste dans la région et responsable d'une mission de sauvegarde dépêchée par l'Unesco. Même la pression religieuse exercée par les onze pays musulmans qui avaient reconnu le régime des fanatiques n'a rien pu faire. *"C'est néanmoins un cas extrême qui montre la limite de tout traité. Il n'est pas à exclure, malheureusement, qu'il se reproduise,"* conclut l'émissaire de l'organisation internationale.

Pour éviter d'en arriver là, l'Unesco multiplie les initiatives et les partenariats afin de sensibiliser les gouvernements mais aussi les particuliers. Ainsi, en 2005, elle a signé un accord exclusif avec Jet Tours qui propose à ses clients une vingtaine de cir-



cuits labellisés “Patrimoine mondial”. En échange d’une donation annuelle, le voyageur a organisé des programmes permettant de découvrir plusieurs sites figurant au Patrimoine culturel, naturel et immatériel d’un pays ou d’une région. Tous ces programmes sont choisis et validés par l’Unesco et le guide qui accompagne les voyageurs est directement formé par l’organisation internationale. De plus, avant son départ, le client reçoit un livret de sensibilisation rédigé par le Centre du patrimoine ainsi qu’un abonnement gratuit d’un an à *Patrimoine mondial*, la revue trimestrielle publiée par l’Unesco. “Nos circuits permettent de vivre une expérience totalement différente par rapport à l’offre touristique

■ **Le Ras Dashen, la plus haute montagne d’Éthiopie (4 620 m).**

La multiplication des sites protégés pourrait affaiblir la portée de leur inscription au Patrimoine.

traditionnelle. Ils donnent accès à des lieux exceptionnels, souvent fermés au grand public tout en apportant un contenu fortement culturel, notamment par le biais de conférences avec les responsables des sites et des archéologues”, explique Godeleine Vérin, directrice de production à Jet Tours. Et la formule fonctionne puisqu’elle draine désormais 30 % de la clientèle des circuits du voyageur. Face à ce succès,

l’agence de voyages haut de gamme a récemment décidé d’élargir son offre à l’Europe, jusqu’ici peu représentée, avec trois nouveaux programmes en République tchèque, en Roumanie et en Arménie. “*Notre objectif n’est pas une course au volume. Nous préférons faire découvrir des zones moins fréquentées mais tout aussi magiques pour une culture du voyage plus pointue et plus éthique*”, conclut Godeleine Vérin. Encore faut-il en avoir les moyens... **Régine Cavallaro**

En savoir+

Site du Patrimoine de l’humanité : whc.unesco.org

Revue *Patrimoine mondial* publié par l’Unesco, 4 numéros par an, en anglais, français et espagnol.

Patrimoine culturel immatériel : www.unesco.org/culture/en/masterpieces/masterpieces_fr.html